

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2022/02 du jeudi 07 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet :** Validation du plan de financement prévisionnel dans le cadre de la candidature d'API à l'appel à projet de BPI Création « Entreprendre au cœur des territoires »  
*Annexe : dossier de candidature de la communauté d'agglomération*

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2022

**Date d'affichage du compte-rendu :** 13 avril 2022

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** BESSEYRE Fabien

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 76

- Titulaires : 72

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 28

Absents excusés : 17

**Votants : 104**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (76)**

AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José	PAGESSE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S) GARNAVAULT Philippe	PETEILH Sandra  PRADIER Laurent
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GILBERT Odile GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre RKINA Mohammed
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BCEUF Nicole BOISTARD Philippe BOURG François	GUILLAUME Julien  HOSMALIN Marc JAFFEUX Ophélie PAULZE Marie-Hélène (S)	ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
BRUN Pascale  BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe LE MARREC Laurys LEGENDRE Denis	SERRA Pierre  TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LEROY Véronique	THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
COSTE Yves COSTON David COSTON Marie	LIVET Bertrand	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	MALORON Annie MARIANY Marie-Line MARTINS Sandra	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	
DESVIGNES Jean DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel MOURGUE Isabelle	

# Délibération n° 2022/02

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2022/02 du jeudi 07 avril 2022

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (28)** BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIALT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDT Patrick ; SUI/DUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (17)** ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé qu'Agglo Pays d'Issoire accompagne les porteurs de projet de tous secteurs d'activité, de la création à la transmission-reprise, en passant par le développement et les entreprises en difficultés. Son rôle est de fluidifier les parcours entrepreneuriaux aux côtés de ses partenaires. Elle propose un service sur-mesure en fonction des besoins de porteurs de projet : financement, réseaux, informations économiques, etc.

Dans la perspective d'intensifier cette mission, Agglo Pays d'Issoire a déposé, en date du 11 février 2022, un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet (AAP) de Bpifrance Création portant sur le programme « Entreprendre au Cœur des territoires ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises. Issu de ce rapprochement, Bpifrance Création, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

Ce programme se décline en 2 axes d'interventions :

1. Soutenir la création – reprise d'entreprise :  
maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activités.
2. Facilité l'accès à l'offre d'accompagnement à la création – reprise d'entreprise :  
augmenter la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés.

Les cibles sont les suivantes :

- créateurs/repreneurs ;
- entreprises de moins de 5 ans d'activités ;
- cédants d'activités ;
- entreprises en difficultés.

Le projet présenté et proposé par la communauté d'agglomération s'inscrit dans la continuité d'une dynamique existante avec les objectifs suivants :

- amplification et renforcement de la politique de soutien au développement économique du territoire ;
- inscrire de nouvelles actions expérimentales ;
- augmenter la part des porteurs de projets identifiés et accompagnés ;

- mettre en œuvre les conditions favorables pour aider à l'installation des projets et qu'ils soient pérennes dans le temps ;
- renforcer le maillage territorial de l'offre d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises.

Aussi, il se décline en trois objectifs et dix actions :

- ✓ Objectif n°1. Redynamisation des activités économiques des bassins des Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville.
  - Action 1 - Fédérer les entreprises autour de projets d'animations ;
  - Action 2 - Redynamiser la proposition commerciale des créateurs et des entreprises de moins de 5 ans d'activité ;
  - Action 3 - Améliorer la visibilité et l'accessibilité digitales à l'offre commerciale des entreprises ;
  - Action 4 - Anticiper et soutenir la transmission/reprise d'activités ;
  - Action 5 - Aider à la promotion des installations et à la rénovation des commerces.
- ✓ Objectif n°2. Détecter des porteurs de projet pour stimuler la création / reprise d'activités
  - Action 6 - Intervention auprès du réseau des partenaires ;
  - Action 7 - Mise en place de permanences et d'animations délocalisées.
- ✓ Objectif n°3. Rendre plus accessible et plus rapide l'accès à l'offre d'accompagnement des créateurs/repreneurs
  - Action 8 - Communication ;
  - Action 9 - Présence territoriale des partenaires de l'accompagnement et du financement ;
  - Action 10 - Développement de la pépinière d'entreprises Evol'Yss comme lieu « Totem » local de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.

**Le plan de financement prévisionnel sur 2022 – 2023 – 2024 est le suivant :**

DEPENSES	2022	2023	2 024
<b>ACHATS (à détailler)</b>	<b>180,00 €</b>	<b>360,00 €</b>	<b>1 560,00 €</b>
Frais de réception à la pépinière d'entreprises (cf. Action 10)	180,00 €	360,00 €	360,00 €
Matières premières pour la confection d'un buffet pour le "salon de l'installation- création- reprise-transmission sur le territoire d'API" (cf. Action n°4)			1 200,00 €
<b>SERVICES ET PRESTATIONS EXTERNES</b>	<b>15 600,00 €</b>	<b>25 200,00 €</b>	<b>27 300,00 €</b>
Kit de communication pour le lancement d'activités (cf. Action 5)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Prestation-conseil pour booster l'attractivité commerciale des entreprises (cf. Action n°2)	9 600,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €
Ateliers numériques de la CMA : crash test numérique et commercial (cf. Action 3)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Sessions d'information collective : consolider son entreprise de l'ante-crédation aux 5 premières années (cf. Action n°10)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Prestation d'un animateur (cf. Action n°4)			1 200,00 €
Location d'une sono (cf. Action N°4)			900,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL DEDIES AU PROJET DE LA STRUCTURE PORTEUSE</b>	<b>92 100,00 €</b>	<b>92 200,00 €</b>	<b>92 270,00 €</b>
Chargée de mission Accompagnement des porteurs de projets et entrepreneuriat (100%)	52 410,00 €	52 500,00 €	52 550,00 €
Gestionnaire et animatrice de l'immobilier tremplin (100%)	33 930,00 €	33 930,00 €	33 950,00 €
Directrice Dynamique économique et de l'emploi (10%)	5 760,00 €	5 770,00 €	5 770,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL DEDIES AU PROJET DES PARTENAIRES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>FRAIS DE COMMUNICATION (cf. Action n°8)</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>

Frais de communication (cf. Action n°8)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
Autres charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prospection de porteurs et de franchises et promotion de l'offre d'accompagnement (Cf. Action n°6)	1 800,00 €	1 800,00 €	1 200,00 €
<b>Total FRAIS DE STRUCTURE (15% des charges de personnels affectés au projet de la structure porteuse)</b>	<b>13 815,00 €</b>	<b>13 830,00 €</b>	<b>13 841,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125 895,00 €</b>	<b>135 790,00 €</b>	<b>138 271,00 €</b>

Il est précisé que la commission économie en date du 7 février 2022 a approuvé la candidature et le plan de financement prévisionnel Agglo Pays d'Issoire à l'AAP BPI Création « Entreprendre au Cœur des territoires ».

Le dossier de candidature de la communauté d'agglomération est ci-annexé.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-9, L5211-10 et L5216-5 ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021, notamment la compétence obligatoire en matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2022/01/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022 relative à la révision de la définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées à titre obligatoires et optionnelles, notamment le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire avec l'ingénierie d'accompagnement à la création, développement, transmission des entreprises ;

**VU** le budget principal de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la candidature d'API à l'AAP BPI Création « Entreprendre au Cœur des territoires » ci-annexée ;

**CONSIDÉRANT** la candidature et le plan de financement prévisionnel de la communauté d'agglomération à l'AAP BPI Création « Entreprendre au cœur des territoires » ;

**CONSIDÉRANT** que la commission économique en date du 7 février 2022 a approuvé la candidature et le plan de financement prévisionnel d'API à l'AAP BPI Création « Entreprendre au Cœur des territoires » ;

**CONSIDÉRANT** que l'ingénierie d'accompagnement à la création et au développement des entreprises sont d'intérêt communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite intensifier sa mission auprès des porteurs de projet.

\*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Volants : 104

- Pour : 104
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la candidature AAP BPI « Entreprendre au cœur des territoires » d'Agglo Pays d'Issoire ;
- De valider le plan de financement prévisionnel 2022 – 2023 - 2024 de l'opération, tel que ci-dessus exposé ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération, sous réserve des disponibilités budgétaires, et après accord et notification des financements ;
- D'une manière générale, d'autoriser le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 08/04/2022



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 063-200070407-20220408-DEL\_2022\_02\_23-DE